

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 28 JUIN 2012

Étaient présents : Mrs JM. SCHIBER - G. PFLIEGER - R. BANDELIER - P. BAUDOIN - D. BOYON - Y. ALTMAYER - J. GODEY - Mlles S. CONTET - L. PORTA

Absents excusés : Mr C. OUDET (pouvoir à Mr JM. SCHIBER) - Mr C. CLEMENCELLE (pouvoir à Mr G. PFLIEGER) - Mr L. TERREAUX (pouvoir à Mr R. BANDELIER) - Mr M. DEBRAY (pouvoir à Mr P. BAUDOIN) - Mr L. LOCATELLI - Mme AUSSARESSES A.

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Information

- ✓ Le Maire fait part d'une lettre d'une habitante du lotissement du Jeu de Quille, appelant son attention sur l'insécurité routière au niveau du carrefour de la rue du Moulin et de l'Impasse du Moulin. Cette remarque sera étudiée par les services de la DDT.
- ✓ Par mesure d'économie, il a été demandé à une société d'étudier la possibilité d'alimenter en chauffage géothermie verticale le groupe scolaire et la mairie.
- ✓ La date de réception des travaux de l'église est fixée au 19 juillet 2012.

II Participation pour l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire expose que la participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif en application de l'article L. 1331-7 du code de la Santé Publique avec effet au 1^{er} juillet 2012 dont le montant sera calculé comme suit :

- Maison individuelle : 480.00 €
- Immeuble collectif : 200.00 € par logement.

Vote à l'unanimité.

III Demande de subvention au profit de l'opération « Soutenons nos blessés »

Le Maire présente à son assemblée délibérante un dossier de demande de subvention déposé par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants au profit de l'opération « Soutenons nos blessés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Vote à l'unanimité.

IV Rapport sur l'eau et l'assainissement - Année 2011

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2011 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Aucune observation particulière n'a été formulée.

V Accueil Périscolaire : nouvelle tarification

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a validé une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) le 19 avril 2010 relative aux aides financières apportées par cette structure dans le cadre de loisirs sans hébergement en périscolaire.

Afin de respecter l'une des clauses de cette convention, il y a lieu de prévoir des tarifs modulés en fonction des revenus des familles.

Le Maire propose les tarifs suivants :

| Horaires \ Quotients Familiaux | QF < 680 | 680 < QF < 1100 | QF > 1100 |
|---|--------------------|------------------------------|---------------------|
| Matin (7 h 30 à 8 h 15) | 1.00 € | 1.10 € | 1.20 € |
| Midi sans repas | 1.00 € | 1.10 € | 1.20 € |
| Midi avec repas (11 h 30 à 13 h 20) | 5.15 € | 5.20 € | 5.25 € |
| Goûter | 0.50 € | 0.50 € | 0.50 € |
| Soir (16 h 30 à 18 h 15) | 1.50 € | 1.60 € | 1.70 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs précédemment cités
- d'autoriser le Maire à informer les parents et la CAF de cette tarification modulée.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 juillet 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

